

FICHE D'INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION

Année scolaire 2026-2027

1. Identification de l'élève

Classe 2026-2027 :

Nom : Prénom :

Régime demandé : Demi-pensionnaire Externe

Élève boursier : Oui Non Demande de bourse en cours

2. Responsable légal 1

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable :

Courriel :

3. Responsable légal 2

Nom et prénom :

Adresse, si différente :

Code postal : Ville :

Téléphone portable :

Courriel :

4. Responsable financier du service de restauration

À compléter si le responsable financier est différent du responsable légal 1.

Nom et prénom :

Lien avec l'élève :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable :

Courriel :

TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2026-2027

La restauration scolaire fonctionne selon un tarif au ticket fixé par la Région Île-de-France. Le coût du repas est calculé en fonction des revenus de la famille et du quotient familial. Pour bénéficier d'un tarif adapté, la famille doit fournir un justificatif de quotient familial conforme aux modalités fixées par la Région Île-de-France. À défaut de justificatif recevable, le tarif maximal correspondant à la **tranche J** sera appliqué.

TRANCHE Q.F.		TARIF(*)	TRANCHE Q.F.		TARIF(*)			
A	De 0 à 183	0,50 €	D	De 519 à 689	2,27 €	G	De 1079 à 1333	2,91 €
B	De 184 à 353	1,83 €	E	De 690 à 874	2,49 €	H	De 1334 à 1689	3,49 €
C	De 354 à 518	2,06 €	F	De 875 à 1078	2,71 €	I	De 1690 à 2388	4,08 €
Tarifs applicables sous réserve d'éventuelle actualisation par la Région Île-de-France.						J	>2388	4,66 €

5. Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT au dossier d'inscription

Afin de valider l'inscription à la demi-pension, merci de joindre les pièces suivantes :

- **Attestation CAF** récente mentionnant le quotient familial et les enfants à charge

Ou

- **Si vous n'avez pas d'attestation** : Sur le site de la Région Ile de France www.iledefrance.fr/equitables, imprimer l'attestation de restauration scolaire en joignant OBLIGATOIREMENT les **photocopies de l'intégralité : de l'avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024 ET du livret de famille.**

- **Relevé d'identité bancaire — RIB**

Le RIB est demandé pour chaque inscription afin de permettre, le cas échéant, le paiement de la bourse, le remboursement d'un solde créditeur, d'une aide ou d'une régularisation financière.

La transmission du RIB n'autorise aucun prélèvement automatique.

6. Cas d'une famille ne souhaitant pas fournir de justificatif de quotient familial

À compléter uniquement si la famille ne souhaite pas transmettre de justificatif de quotient familial et accepte l'application du tarif maximal.

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

responsable légal ou financier de l'élève,

Nom et prénom de l'élève :

atteste ne pas souhaiter fournir de justificatif de quotient familial pour l'année scolaire 2026-2027.

Je reconnais avoir été informé(e) que le tarif maximal, correspondant à la **tranche J**, sera appliqué pour les repas pris au service de restauration scolaire.

Je demande l'application du tarif maximal — tranche J.

Signature du responsable légal ou financier :

.....

7. Modalités de réservation, d'annulation et de paiement

Les repas doivent être réservés au plus tard **le jour même avant 10h15**.

Une réservation peut être annulée au plus tard **le jour même avant 10h00**.

Tout repas réservé et non annulé dans ce délai est dû.

Le compte restauration est débité dès la réservation du repas.

Le compte de restauration peut être approvisionné :

- par carte bancaire sur le service de paiement en ligne ;
- exceptionnellement par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable ;
- exceptionnellement en espèces auprès du service intendance.

Un versement minimum de **30 €** est demandé pour l'approvisionnement du compte en ligne.

Le compte restauration doit être suffisamment approvisionné pour permettre la réservation des repas.

En cas de difficulté financière, la famille est invitée à prendre rapidement contact avec le service intendance ou l'assistante sociale de l'établissement afin qu'une solution puisse être étudiée, notamment au titre du fonds social lycéen.

8. Fonds social lycéen

Les familles rencontrant des difficultés financières peuvent solliciter une aide dans le cadre du fonds social lycéen.

Le dossier peut être retiré auprès :

- du service intendance ;
- de l'assistante sociale ;
- via l'espace numérique de l'établissement, selon les modalités communiquées aux familles.

L'attribution d'une aide est soumise à l'instruction du dossier et aux crédits disponibles.

Cette démarche est confidentielle.

9. Allergies alimentaires et situations médicales particulières

En cas d'allergie alimentaire ou de situation médicale particulière, la famille doit prendre contact avec l'infirmerie afin d'étudier la mise en place ou l'actualisation d'un **projet d'accueil individualisé — PAI**.

Aucune adaptation individuelle ne peut être garantie en dehors de ce cadre.

10. Solde du compte restauration

En fin d'année scolaire, le solde créditeur du compte restauration est reporté sur l'année suivante lorsque l'élève poursuit sa scolarité dans l'établissement.

En cas de départ définitif de l'élève, le remboursement du solde créditeur peut être demandé par la famille, sur présentation d'un RIB.

11. Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement par l'établissement afin d'assurer :

- l'inscription au service de restauration scolaire ;
- la gestion administrative et financière du compte restauration ;
- l'application de la tarification régionale ;
- le suivi des paiements ;
- les remboursements ou régularisations éventuels.

Elles sont destinées aux seuls services habilités de l'établissement et, lorsque nécessaire, aux organismes compétents dans le cadre de la tarification, du contrôle comptable ou des obligations administratives et réglementaires.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du service et aux obligations administratives et comptables applicables.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, les responsables légaux peuvent exercer leurs droits auprès de l'établissement.

12. Engagement de la famille et de l'élève

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du service de restauration scolaire pour l'année 2026-2027.

Je m'engage à respecter les modalités d'inscription, de réservation, d'annulation et de paiement qui y sont précisées.

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal ou financier

précédée de la mention « lu et approuvé »

.....

Signature de l'élève

précédée de la mention « lu et approuvé »

.....